



AVIS DE COURSE

Toutes Séries Habitables HN-OSIRIS
Toutes séries dériveurs solitaire et double

Régate La Grande Ecoute

26/27 Septembre 2026

Lieu : CYVGL Rue du Moulin d'Amont 69150 Décines Charpieu

Grade : 5 A

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2020-2024)
Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers
- 1.2 Règle de classe des bateaux amissibles voir 3.1.2
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.6 En cas de conflit dans la traduction, le texte FRANCAIS prévaudra

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à :

3.1.2 - tous les bateaux en **inter série dériveur et habitable**.

3.2 Les inscriptions se feront à partir de 8h30. Une pré-inscription **peut être demandée** via la page **Facebook ou le site du CYVGL** à partir **d'un mois avant la date de la compétition**.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention **« compétition »** valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention **« adhésion »** ou « pratique » accompagnée d'un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une **autorisation parentale** pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- Le certificat de jauge ou de conformité,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes classe	5 euros par personnes

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

2 Heures avant le départ de la première manche

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
26/09/26	14h	Toutes classes
27/09/26	11h	Toutes classes

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront

-afficher sur le panneau officiel devant le bureau du club.

- disponible en version numérique à l'adresse du club (<http://cyvgl.com>) ou sur la page Facebook

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront des parcours banane et des parcours olympique.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toute les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le système de classement est le système de points a minima

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Classement **dériveurs**

Classement **Habitables**.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : contact.cyvgl@gmail.com

14. PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'AO à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'AO, de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles

ANNEXE ZONE DE COURSE

